



La Municipalité  
d'Armagh

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et greffière trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le **mardi 12 décembre 2023** à 19h30 pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024.
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations.
5. Période de questions sur les prévisions budgétaires 2024.
6. Levée de la séance.

**DONNÉ à ARMAGH ce 23<sup>e</sup> jour de novembre deux mille vingt-trois.**

---

Directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée résidante à Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 23<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour de novembre deux-mille-vingt-trois.

---

Directrice générale et greffière-trésorière